Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212901912-20260226-D_2026_19-DE

COMMUNE DE PLOUGONVEN
Département du Finistère

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 26 février 2026

Le vingt-six février deux mil vingt-six, à seize heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Bernadette Auffret, Maire.

Présents :	Bernadette Auffret, Isabelle Camenen, Martine Carn, Jean-Luc Daffniet, Yolande de Ternay, Claudie Fustec, Mélodie Gagneux, Colette Guilloux, Jean Laurent Hamon, Sophie Hérault, Nicolas Inisan, Typhaine Kerboriou, Raymond Le Cam, Jean-Pierre Le Gall, Michel Prigent, Michèle Queïnnec, Thierry Riou, Françoise Vinard.		
Procurations :	Pascal Berthou à Bernadette Auffret, Dominique Grall à Thierry Riou, Céline Mahé à Colette Guilloux, Laurent Thépault à Nicolas Inisan		
Absents :	Joël Pontoizeau		
Membres en exercice :	23	Membres présents ou représentés :	22
Date de convocation :	20/02/26	Secrétaire de séance : Sophie Hérault	

Délibération n° D-2026-19	Classification : 7.1

Participation de la commune au budget du CCAS
Vote à l'unanimité

Le budget « Commune » prévoit cette année le versement d'une subvention de fonctionnement au budget du CCAS. En effet, la Commune ne peut pas bénéficier de l'exonération de charges patronales octroyée aux CCAS et CIAS pour les salaires des aides à domicile.

C'est pourquoi les aides à domicile et leur responsable vont réintégrer le CCAS au 1er avril 2026. Il convient donc de verser une subvention communale sur ce budget afin d'atteindre l'équilibre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Précise que la subvention de fonctionnement versée par la Commune au budget du CCAS s'élèvera au maximum à trente-six mille deux cents euros (36 200,00 €) pour l'année 2026.
- Autorise le Maire à procéder aux mandatements dans la limite de ce montant.

Ainsi délibéré,
Pour extrait conforme,

Le Maire, Bernadette Auffret

